



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2024

Délibération n°2024064

Date de convocation : 10/09/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 18/09/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Laurent ABADIE, Julien LENZI, Christiane PICARD, Benjamin VALERIAN, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Conseillers.

Excusés :

Cédric MAURIN pouvoir à Fanny LAUZEN-JEUDY

Martin Corinne pouvoir à Nicolas PAGET

Cendrine PRIANO LAFONT pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Catherine ZDYB

Marjorie BOUCHON

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / SEMI-MARATHON DES 3C – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES CINQ PAS DE COURTHÉZON

Dans le cadre du dispositif Terre de jeux 2024, la Commune de Courthézon s'est associée à l'association les 5 pas de Courthézon afin d'organiser un semi-marathon le 19/05/2024 sur les territoires de Châteauneuf-du-Pape, Caderousse et Courthézon.

Le Conseil Départemental de Vaucluse qui avait ainsi été sollicité a répondu favorablement à la demande de subvention portée par la Commune de Courthézon, cette dernière ayant obtenu une subvention de 19 900€ pour un coût prévisionnel de 39 800 € TTC.

Conformément à la convention proposée par le Conseil Départemental au titre de l'appel à projets « terre de jeux 2024, le Vaucluse se prend aux jeux », une avance de 15 920 € avait été attribuée à la Commune de Courthézon qui avait été reversée à l'association 5 pas de Courthézon pour l'organisation opérationnelle du semi-marathon des 3C par le biais d'une subvention exceptionnelle.

L'évènement qui s'est tenu le 19/05/2024 a connu un franc succès, et le Conseil départemental de Vaucluse a versé le solde contractuel de 3 980 € à la Commune de Courthézon.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de reverser le solde de cette aide financière du Conseil Départemental de Vaucluse en accordant une subvention exceptionnelle de 3 980 € à l'association les 5 pas de Courthézon.

Vu l'évènement semi-marathon des 3 C qui s'est déroulera le 19/05/2024,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu le projet de convention pour l'organisation d'un semi-marathon, manifestation sportive de masse sur 3 Communes, portée par les Communes de Courthézon, Châteauneuf-du-Pape et Caderousse, et par l'association les 5 pas de Courthézon,

Vu la convention d'appel à projet « terre de jeux 2024, le Vaucluse se prend aux jeux » conclue entre la Commune de Courthézon et le Département de Vaucluse,

Considérant que l'association a supporté l'ensemble des dépenses visées par la convention d'appel à projet « terre de jeux 2024, le Vaucluse se prend aux jeux »,

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge des sports, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reverser le solde de cette aide financière du département en accordant une subvention exceptionnelle de 3 980 € à l'association les 5 pas de Courthézon.
- **DIT** que les crédits seront prévus sur le Budget 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, le cas échéant son premier Adjoint, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.